

COMMISSION de SURVEILLANCE
du SECTEUR FINANCIER

NEWSLETTER
DE LA CSSF

N°142

Novembre 2012



RESSOURCES HUMAINES

Depuis la publication de la dernière Newsletter, la CSSF a recruté trois nouveaux agents. Ces agents ont été affectés aux services suivants :

Surveillance des banques

Gaston COLBACH

Surveillance des entreprises d'investissement

Magali ALVES VIDEIRA

Surveillance des organismes de placement collectif

Ali ZERKTOUNI

La CSSF compte dès lors 447 agents, dont 226 hommes et 221 femmes, au 8 novembre 2012.

ACTUALITES

Vente à découvert

Le Règlement (UE) No 236/2012 du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2012 sur la vente à découvert et certains aspects des contrats d'échange sur risque de crédit est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2012. A cet effet, la CSSF a publié, le 31 octobre 2012, la circulaire CSSF 12/548 concernant l'entrée en vigueur dudit règlement et apportant des précisions sur les procédures de notification, de publication de positions courtes nettes importantes ou de positions non couvertes et sur les procédures d'exemption pour les activités de tenue de marché et les opérations de marché primaire. La circulaire renvoie également aux documents et informations publiés par l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) sur l'application pratique de la réglementation européenne en matière de vente à découvert et certains aspects des contrats d'échange sur risque de crédit. La CSSF a publié le même jour un communiqué de presse sur l'entrée en vigueur de ladite réglementation et la révocation de sa décision du 19 septembre 2008 d'interdire les ventes à découvert sans couverture en relation avec des actions d'un établissement de crédit ou d'une compagnie d'assurance. D'autre part, la CSSF met, depuis début novembre 2012, à la disposition des personnes concernées sa plate-forme sur la vente à découvert en vue de la notification de positions courtes nettes importantes ou de positions non couvertes ou le cas échéant, de la publication de positions courtes nettes importantes en vertu du règlement susmentionné. La plate-forme sur la vente à découvert est accessible à l'adresse <http://shortselling.cssf.lu>. La CSSF publie sur son site Internet, sous un nouvel onglet « Vente à découvert », la documentation et les informations pertinentes relatives au nouveau régime sur la vente à découvert et certains aspects des contrats d'échange sur risque de crédit au Luxembourg, y inclus le manuel d'utilisation de la plate-forme sur la vente à découvert daté du 31 octobre 2012.

OPA

Suite à l'entrée en vigueur au 1er octobre 2012 de la loi du 21 juillet 2012 relative au retrait obligatoire et au rachat obligatoire de titres de sociétés admis ou ayant été admis à la négociation sur un marché réglementé ou ayant fait l'objet d'une offre au public, la CSSF a ajouté sur son site Internet sous l'onglet OPA une nouvelle rubrique « Retrait obligatoire et rachat obligatoire ». La CSSF publie sous cette rubrique, ensemble avec la documentation relative à cette loi, la liste des sociétés pour lesquelles des informations sur les participations ont été valablement notifiées en vertu des articles 3(1) et 10(1) de ladite loi.

REGLEMENTATION NATIONALE

Circulaire CSSF 12/549

La circulaire a pour objet de détailler les spécifications techniques en matière de soumission de documents à la CSSF dans le cadre de la loi relative aux prospectus pour valeurs mobilières pour des offres au public de parts ou d'actions d'organismes de placement collectif luxembourgeois de type fermé et/ou des admissions de parts ou d'actions d'organismes de placement collectif luxembourgeois de type fermé à la négociation sur un marché réglementé.

Circulaire CSSF 12/548

La circulaire a pour objet d'attirer l'attention des personnes concernées sur l'entrée en vigueur du Règlement (UE) n° 236/2012 du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2012 sur la vente à découvert et certains aspects des contrats d'échange sur risque de crédit et de préciser certains aspects pratiques des procédures de notification, publication et exemption. Cette circulaire est uniquement disponible en anglais.

Circulaire CSSF 12/547

Par la circulaire CSSF 12/547 du 24 octobre 2012, la CSSF attire l'attention des professionnels du secteur financier sur une nouvelle déclaration du Groupe d'Action Financière (GAFI) concernant certaines juridictions qui disposent d'un régime de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme qui présente des déficiences substantielles et stratégiques. Par ailleurs, la CSSF informe également que la liste des juridictions dont les progrès en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme sont jugés insuffisants par le GAFI, de même que la liste des juridictions qui présentent un régime de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme actuellement déclaré insatisfaisant par le GAFI, ont été mises à jour.

Circulaire CSSF 12/546

La circulaire a pour objet de procéder au remplacement des circulaires CSSF 03/108 et CSSF 05/185 applicables à toute société de gestion de droit luxembourgeois soumise au chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (ci-après « Loi 2010 ») et à toute société d'investissement qui n'a pas désigné une société de gestion au sens de l'article 27 de la Loi 2010 suite aux amendements introduits par la Loi 2010 et le règlement CSSF N° 10-4 portant transposition de la directive 2010/43/UE de la Commission européenne du 1^{er} juillet 2010. Elle intègre la circulaire CSSF 11/508 de sorte que les conditions d'obtention et de maintien de l'agrément d'une société de gestion et d'une SIAG se présente sous forme d'un texte unique. De plus, elle a pour objet de donner des précisions supplémentaires sur certaines conditions d'agrément dont plus particulièrement en matière de emploi des fonds propres, des organes de gestion, des dispositifs en matière d'administration centrale et des règles de délégation.

SANCTIONS

SICARs

Conformément à l'article 17 de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, la CSSF a infligé 4 amendes d'ordre aux dirigeants d'une société d'investissement en capital à risque (SICAR) en raison du non dépôt du rapport annuel audité et de la lettre de recommandation pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2011.

La CSSF souhaite dans ce contexte rappeler les obligations qui incombent en vertu de la Circulaire CSSF 11/503 aux SICAR et à leurs réviseurs d'entreprises agréés en matière de communication et de publication des informations financières, ainsi que des délais y relatifs. La CSSF tient notamment à souligner l'importance de la mise en place, au niveau des SICAR et de leurs réviseurs d'entreprises agréés, d'une organisation adéquate permettant le respect par les SICAR des délais légaux applicables en matière de communication et de publication des informations financières.

Organismes de placement collectif

Conformément à l'article 51 (1) de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, la CSSF a infligé des amendes d'ordre aux dirigeants de trois FIS en raison de non transmission de la lettre de recommandation. Sur base de ce même article, la CSSF a infligé des amendes d'ordre aux dirigeants de cinq FIS pour non transmission des rapports annuels audités dans les délais légaux.

Sociétés de gestion

Conformément à l'article 148 (1) de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, la CSSF a infligé des amendes d'ordre aux dirigeants de deux sociétés de gestion en raison du non dépôt des rapports annuels audités dans les délais légaux.

PSF de support

La CSSF a infligé une amende d'ordre à l'encontre de trois directeurs d'un PSF de support pour non-respect des délais imposés dans le cadre de la procédure de transmission du reporting électronique.

Banques

La CSSF a, sur base de l'article 63 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, infligé une amende d'ordre à l'encontre du conseil d'administration d'une banque pour non-respect des obligations professionnelles en matière de contrôle interne.

PSF spécialisés

La CSSF a, sur base de l'article 63 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, infligé une amende d'ordre à l'encontre du conseil d'administration d'un PSF spécialisé pour non-respect des obligations professionnelles en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Entreprises d'investissement

La CSSF a, sur base de l'article 63 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, infligé une amende d'ordre à l'encontre d'une entreprise d'investissement pour non-respect des obligations professionnelles en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Emetteurs de valeurs mobilières

Depuis la publication de la dernière Newsletter, la CSSF a prononcé trois amendes administratives à l'égard d'émetteurs qui n'ont pas donné suite à une injonction relative à la publication d'un rapport financier dans le cadre de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières. Conformément à l'article 27 de la Loi Transparence, un recours contre ces amendes administratives peut être introduit dans un délai de trois mois.

AVERTISSEMENT

Avertissement publié par l'autorité irlandaise (Central Bank of Ireland) concernant les activités d'une entité dénommée Walten Pichler

L'avertissement est publié en anglais sur notre site Internet à l'adresse : http://www.cssf.lu/fileadmin/files/Protection_consommateurs/Avertissements/A_Walten_Pichler_181012.pdf.

Avertissement publié par l'autorité britannique (FSA) concernant les activités d'une entité dénommée Walten Pichler

L'avertissement est publié en anglais sur notre site Internet à l'adresse : http://www.cssf.lu/fileadmin/files/Protection_consommateurs/Avertissements/A_Walten_Pichler_FSA_221012.pdf.

Avertissement concernant les activités d'une entité dénommée European Value Partner Advisors

L'avertissement est publié en anglais sur notre site Internet à l'adresse :

http://www.cssf.lu/fileadmin/files/Protection_consommateurs/Avertissements/A_EVPA_091112_eng.pdf.

COMMUNIQUES DE PRESSE

■ OPC ET PROMOTEUR

Communiqué de presse 12/45 du 31 octobre 2012

La CSSF vient de publier, en date du 24 octobre 2012, la circulaire CSSF 12/546 (ci-après « la Circulaire ») concernant l'agrément et l'organisation des sociétés de gestion de droit luxembourgeois soumises au chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la « Loi de 2010 ») ainsi que des sociétés d'investissement qui n'ont pas désigné une société de gestion au sens de l'article 27 de la Loi de 2010 (ci-après « SIAG »).

La CSSF considère que le concept du promoteur n'est plus nécessaire pour les OPCVM ayant pris la forme d'une SIAG ou ayant désigné une société de gestion lorsque celles-ci remplissent les exigences de la Circulaire. En effet, l'objectif de maintien d'une protection élevée des investisseurs est alors rempli du fait que les exigences de la Circulaire sont remplies.

Ainsi, la CSSF retient l'approche suivante en matière d'OPCVM luxembourgeois:

I. Fonds commun de placement et société d'investissement avec société de gestion relevant du chapitre 15 de la Loi de 2010

Chaque société de gestion relevant du chapitre 15 de la Loi de 2010 existante au moment de l'entrée en vigueur de la Circulaire dispose jusqu'au 30 juin 2013 pour se conformer aux exigences de la Circulaire. Elle doit soumettre à la CSSF, **jusqu'au 15 avril 2013** au plus tard, un dossier fournissant les éléments qui permettront à la CSSF de vérifier sa conformité pour le 30 juin 2013 avec la Circulaire.

Les sociétés de gestion qui gèrent un ou plusieurs OPCVM dont un promoteur désire formellement dénoncer son statut de promoteur avant le 30 juin 2013, doivent soumettre à la CSSF un dossier fournissant les éléments documentant leur conformité avec la Circulaire. Après le 30 juin, une telle dénonciation formelle ne sera plus nécessaire, la protection élevée des investisseurs étant remplie du fait du respect des dispositions de la Circulaire.

La CSSF analysera si la société de gestion de l'OPCVM en question remplit les exigences de la Circulaire.

Si la CSSF conclut que la société de gestion de l'OPCVM est conforme à la Circulaire, elle en avisera la société de gestion. A partir de la date de cet avis de conformité, les OPCVM gérés par cette société de gestion ne sont plus liés par le concept de promoteur.

Tout nouvel OPCVM dont la date d'agrément se trouve entre la date de publication de la Circulaire (i.e. le 24 octobre 2012) et le 1er juillet 2013 doit, soit désigner une société de gestion relevant du chapitre 15 de la Loi de 2010 qui remplit les exigences de la Circulaire, soit disposer d'un promoteur selon les modalités usuelles.

II. SIAG

Pour les SIAG l'approche décrite sous le point I. ci-dessus s'applique *mutatis mutandis*.

III. OPC relevant de la partie II de la Loi de 2010

Pour les SICAV autogérées soumises à la partie II de la Loi de 2010 et pour les FCP et SICAV relevant de la partie II de la Loi de 2010 gérés par une société de gestion relevant du chapitre 16 de la Loi de 2010, les exigences en matière de promoteur restent d'application selon les modalités usuelles.

Pour les FCP et SICAV relevant de la partie II de la Loi de 2010 gérés par une société de gestion relevant du chapitre 15 de cette même loi, l'approche décrite sous le point I. ci-dessus s'applique *mutatis mutandis*.

La situation de tous ces OPC sera revue après la transposition en droit luxembourgeois de la directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs.

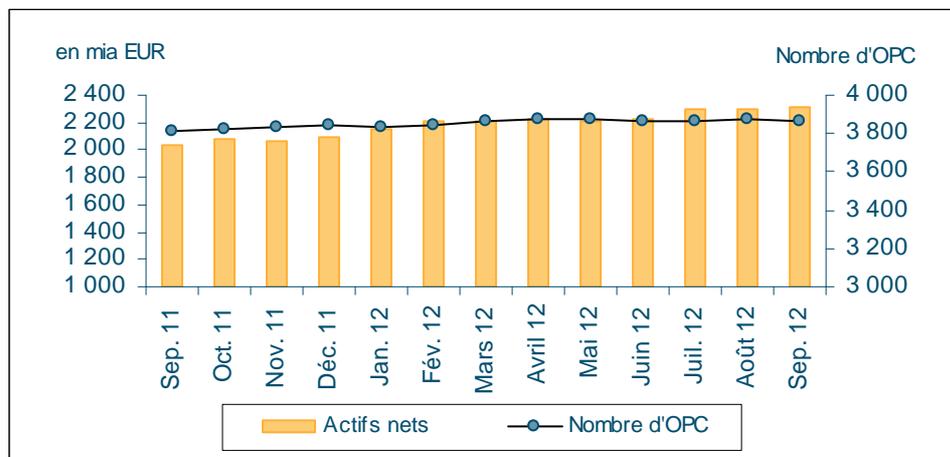
■ SITUATION GLOBALE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF ET DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISES A LA FIN DU MOIS DE SEPTEMBRE 2012

Communiqué de presse 12/44 du 31 octobre 2012

I. Situation globale

Au 30 septembre 2012, le patrimoine global net des organismes de placement collectif et des fonds d'investissement spécialisés s'est élevé à EUR 2.314,448 milliards contre EUR 2.295,399 milliards au 31 août 2012, soit une augmentation de 0,83% sur un mois. Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en augmentation de 13,90%.

L'industrie des OPC luxembourgeois a donc enregistré au mois de septembre une variation positive se chiffrant à EUR 19,049 milliards. Cette augmentation représente le solde des émissions nettes positives à concurrence d'EUR 9,434 milliards (+0,41%) et de l'évolution favorable des marchés financiers à concurrence d'EUR 9,615 milliards (+0,42%).



Le nombre des organismes de placement collectif (OPC) et des fonds d'investissement spécialisés (FIS) pris en considération est de 3.866 par rapport à 3.872 le mois précédent. 2.462 entités ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 12.030 compartiments. En y ajoutant les 1.404 entités à structure classique, au total 13.434 entités sont actives sur la place financière.

Concernant d'une part l'impact des marchés financiers sur les OPC luxembourgeois et d'autre part l'investissement net en capital dans ces mêmes OPC, les faits suivants sont à relever pour le mois de septembre:

Sous l'effet des mesures de politique monétaire expansive des principales Banques Centrales, et malgré la persistance de la crise de la dette souveraine dans la zone euro et des incertitudes conjoncturelles, des gains de cours ont pu être observés pour la plupart des catégories d'OPC à actions pour la période sous revue.

Au mois de septembre, les catégories d'OPC à actions ont globalement affiché des souscriptions nettes.

Evolution des OPC à actions au mois de septembre 2012*

	Variation de marché	Emissions nettes
Actions marché global	0,11%	0,58%
Actions européennes	1,89%	1,44%
Actions américaines	1,71%	-0,13%
Actions japonaises	-0,06%	-0,69%
Actions Europe de l'Est	2,08%	0,97%
Actions Asie	4,48%	-0,53%
Actions Amérique latine	0,33%	-0,65%
Actions autres	2,28%	0,65%

* Variation en % des Actifs Nets par rapport au mois précédent

La catégorie d'OPC à obligations libellées en EUR a en somme enregistré des gains de cours pour la période sous revue. Face à la déclaration de la Banque Centrale Européenne de racheter sous certaines conditions des titres souverains à courte échéance de pays de la zone Euro connaissant des difficultés budgétaires, les titres d'emprunt des pays à faible notation ont connu un fléchissement de leurs primes de risque. Vu que les rendements des obligations d'Etat de pays de la zone Euro à haute

notation sont restés presque inchangés, une réduction des écarts de rendements entre les emprunts publics des différents Etats de la zone Euro a pu être observée. Sur le marché des obligations privées, on a pu constater pour la période sous revue une évolution contrastée des primes de risque pour différents pays et différents secteurs. Ainsi, les obligations d'institutions financières ont pu enregistrer pour le mois de septembre une réduction des primes de risque.

La catégorie d'OPC à obligations libellées en USD a en somme réalisé des pertes de cours sur le mois sous revue, suite notamment à une recherche moindre de la part des investisseurs pour des obligations d'Etat américaines en tant que valeur refuge et suite à la dépréciation de l'USD par rapport à l'EUR. Une demande plus élevée d'obligations du segment privé a quelque peu atténué ce mouvement.

La catégorie d'OPC à obligations des marchés émergents a connu de son côté des gains de cours face à une demande élevée pour ces obligations.

En somme, les catégories d'OPC à revenu fixe ont affiché un investissement net en capital positif pour le mois sous revue.

Evolution des OPC à revenu fixe au mois de septembre 2012*

	Variation de marché	Emissions nettes
Marché monétaire en EUR	0,04%	-2,84%
Marché monétaire en USD	-2,44%	-0,37%
Marché monétaire marché global	-0,47%	-2,30%
Obligations libellées en EUR	0,48%	0,35%
Obligations libellées en USD	-1,43%	-2,47%
Obligations marché global	-0,56%	0,84%
Obligations marchés émergents	1,52%	1,64%
Obligations High Yield	0,15%	3,99%
Autres	-0,19%	-0,77%

* Variation en % des Actifs Nets par rapport au mois précédent

L'évolution des actifs nets des OPC luxembourgeois diversifiés et des fonds de fonds est illustrée dans le tableau suivant:

OPC diversifiés et Fonds de Fonds au mois de septembre 2012*

	Variation de marché	Emissions nettes
OPC diversifiés	0,59%	0,68%
Fonds de Fonds	0,65%	0,65%

* Variation en % des Actifs Nets par rapport au mois précédent

II. Ventilation du nombre et des avoirs nets des OPC selon les parties I et II de la loi de 2002 et 2010 respectivement et les FIS

	OPC PARTIE I		OPC PARTIE II		FIS		TOTAL	
	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)
31/12/2007	1 653	1 646,341 €	643	295,939 €	572	117,115 €	2 868	2 059,395 €
31/01/2008	1 662	1 539,494 €	653	293,197 €	617	118,450 €	2 932	1 951,141 €
29/02/2008	1 680	1 543,385 €	654	296,900 €	638	122,560 €	2 972	1 962,845 €
31/03/2008	1 700	1 480,352 €	663	292,614 €	649	122,479 €	3 012	1 895,445 €
30/04/2008	1 733	1 541,312 €	675	296,483 €	675	126,281 €	3 083	1 964,076 €
31/05/2008	1 736	1 566,198 €	678	303,800 €	691	126,961 €	3 105	1 996,959 €
30/06/2008	1 755	1 480,895 €	682	292,539 €	716	128,658 €	3 153	1 902,092 €
31/07/2008	1 784	1 471,973 €	688	292,279 €	748	132,105 €	3 220	1 896,357 €
31/08/2008	1 817	1 487,918 €	695	293,025 €	772	137,050 €	3 284	1 917,993 €
30/09/2008	1 827	1 375,104 €	699	285,360 €	796	136,232 €	3 322	1 796,696 €
31/10/2008	1 845	1 243,344 €	701	270,891 €	805	132,793 €	3 351	1 647,028 €
30/11/2008	1 840	1 206,535 €	709	265,744 €	815	131,958 €	3 364	1 604,237 €
31/12/2008	1 826	1 169,389 €	708	259,809 €	837	130,455 €	3 371	1 559,653 €
31/01/2009	1 837	1 183,116 €	710	252,878 €	851	135,540 €	3 398	1 571,534 €
28/02/2009	1 838	1 149,100 €	709	246,367 €	855	134,824 €	3 402	1 530,291 €
31/03/2009	1 840	1 154,891 €	698	240,229 €	858	131,443 €	3 396	1 526,563 €
30/04/2009	1 847	1 213,147 €	697	240,906 €	871	138,879 €	3 415	1 592,932 €
31/05/2009	1 849	1 243,508 €	693	235,626 €	883	140,135 €	3 425	1 619,269 €
30/06/2009	1 846	1 255,762 €	691	232,770 €	898	142,724 €	3 435	1 631,256 €
31/07/2009	1 848	1 327,841 €	684	234,610 €	906	143,579 €	3 438	1 706,030 €
31/08/2009	1 851	1 360,316 €	678	232,282 €	920	146,819 €	3 449	1 739,417 €
30/09/2009	1 849	1 394,016 €	670	229,669 €	938	150,149 €	3 457	1 773,834 €
31/10/2009	1 844	1 399,816 €	664	227,254 €	946	150,458 €	3 454	1 777,528 €
30/11/2009	1 858	1 415,274 €	651	221,603 €	964	152,033 €	3 473	1 788,910 €
31/12/2009	1 843	1 465,743 €	649	221,203 €	971	154,047 €	3 463	1 840,993 €
31/01/2010	1 842	1 477,013 €	649	220,250 €	989	163,425 €	3 480	1 860,688 €
28/02/2010	1 843	1 511,384 €	646	221,532 €	1 009	165,018 €	3 498	1 897,934 €
31/03/2010	1 847	1 584,238 €	643	226,268 €	1 026	170,032 €	3 516	1 980,538 €
30/04/2010	1 842	1 611,938 €	640	227,551 €	1 039	173,398 €	3 521	2 012,887 €
31/05/2010	1 846	1 589,202 €	637	225,773 €	1 059	177,438 €	3 542	1 992,413 €
30/06/2010	1 843	1 600,977 €	636	224,773 €	1 071	184,887 €	3 550	2 010,637 €
31/07/2010	1 849	1 610,800 €	638	222,244 €	1 095	186,179 €	3 582	2 019,223 €
31/08/2010	1 855	1 653,112 €	637	223,081 €	1 122	192,797 €	3 614	2 068,990 €
30/09/2010	1 858	1 667,806 €	631	220,834 €	1 144	195,100 €	3 633	2 083,740 €
31/10/2010	1 854	1 688,755 €	630	219,558 €	1 161	199,262 €	3 645	2 107,575 €
30/11/2010	1 851	1 733,602 €	629	219,956 €	1 176	207,314 €	3 656	2 160,872 €
31/12/2010	1 846	1 762,666 €	629	222,178 €	1 192	214,150 €	3 667	2 198,994 €
31/01/2011	1 847	1 748,015 €	626	220,255 €	1 211	215,757 €	3 684	2 184,027 €
28/02/2011	1 857	1 770,049 €	620	220,032 €	1 228	218,117 €	3 705	2 208,198 €
31/03/2011	1 858	1 755,924 €	622	216,151 €	1 244	218,821 €	3 724	2 190,896 €
30/04/2011	1 858	1 759,531 €	624	213,823 €	1 254	222,054 €	3 736	2 195,408 €

31/05/2011	1 864	1 782,367 €	619	211,981 €	1 266	224,860 €	3 749	2 219,208 €
30/06/2011	1 864	1 750,292 €	616	210,172 €	1 269	224,535 €	3 749	2 184,999 €
31/07/2011	1 861	1 752,281 €	629	210,582 €	1 305	226,802 €	3 795	2 189,665 €
31/08/2011	1 860	1 652,805 €	627	204,518 €	1 312	228,618 €	3 799	2 085,941 €
30/09/2011	1 858	1 600,158 €	618	201,939 €	1 340	229,980 €	3 816	2 032,077 €
31/10/2011	1 856	1 635,157 €	611	203,545 €	1 352	233,235 €	3 819	2 071,937 €
30/11/2011	1 862	1 623,445 €	605	200,459 €	1 366	235,515 €	3 833	2 059,419 €
31/12/2011	1 870	1 655,509 €	601	201,671 €	1 374	239,332 €	3 845	2 096,512 €
31/01/2012	1 856	1 709,460 €	594	202,915 €	1 387	244,706 €	3 837	2 157,081 €
29/02/2012	1 854	1 750,218 €	591	203,540 €	1 402	249,401 €	3 847	2 203,159 €
31/03/2012	1 860	1 762,166 €	587	202,875 €	1 419	252,165 €	3 866	2 217,206 €
30/04/2012	1 858	1 768,717 €	583	203,300 €	1 431	253,583 €	3 872	2 225,600 €
31/05/2012	1 859	1 750,722 €	582	203,715 €	1 433	257,590 €	3 874	2 212,027 €
30/06/2012	1 841	1 762,870 €	581	202,440 €	1 445	259,169 €	3 867	2 224,479 €
31/07/2012	1 835	1 823,366 €	576	207,093 €	1 453	266,258 €	3 864	2 296,717 €
31/08/2012	1 834	1 825,035 €	573	204,103 €	1 465	266,261 €	3 872	2 295,399 €
30/09/2012	1 827	1 845,500 €	567	201,592 €	1 472	267,356 €	3 866	2 314,448 €

■ **ENTRY INTO FORCE ON 1 NOVEMBER 2012 OF REGULATION (EU) NO 236/2012 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL OF 14 MARCH 2012 ON SHORT SELLING AND CERTAIN ASPECTS OF CREDIT DEFAULT SWAPS**

■ **REMOVAL OF THE BAN ON UNCOVERED SHORT SELLING**

Communiqué de presse 12/43 du 31 octobre 2012 (uniquement en anglais)

The CSSF is publishing today its [Circular CSSF 12/548](#) relating to the entry into force on 1 November 2012 of Regulation (EU) No 236/2012 of the European Parliament and of the Council of 14 March 2012 on short selling and certain aspects of credit default swaps. The circular sets out details on certain practical aspects of notification, disclosure and exemption procedures.

In this context, the CSSF draws your attention to the fact that taking into account the aforementioned regulation, the decisions of the CSSF published on 19 and 29 September 2008 on the prohibition of uncovered (“naked”) short selling in relation to publicly quoted banks and insurance companies are repealed as from 1 November 2012.

■ **COMPTES DE PROFITS ET PERTES DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU 30 SEPTEMBRE 2012**

Communiqué de presse 12/42 du 18 octobre 2012

La CSSF évalue le résultat avant provisions du secteur bancaire luxembourgeois à 3.716 millions d'EUR pour les trois premiers trimestres de 2012. Par rapport à la même période de l'exercice 2011, le résultat avant provisions diminue ainsi de 11,1%.

Le compte de profits et pertes du secteur bancaire luxembourgeois au 30 septembre 2012 reste marqué par un environnement économique et financier très difficile. Du côté des revenus, la marge d'intérêts continue à baisser dans un contexte de marges d'intermédiation qui persistent à un niveau très faible. Précisons toutefois que l'ampleur

du recul (-5,5%) s'explique par l'arrêt des activités au Luxembourg d'une banque allemande dont les résultats d'intermédiation représentaient 3% de la marge d'intérêts de l'exercice 2011. Il s'ensuit pour l'exercice 2012 une réduction de même ampleur de la marge d'intérêts en comparaison annuelle. S'agissant des revenus de commissions, le climat boursier très incertain se traduit en un fléchissement des revenus liés aux activités de gestion patrimoniale.

Dans l'ensemble, les revenus tels que mesurés par le **produit bancaire** accusent une baisse de 4,9% sur un an.

Compte tenu de la hausse de 2,5% des **frais généraux**, le résultat avant provisions diminue de 11,1% en comparaison annuelle, ce qui est en ligne avec les constatations faites pour les deux premiers trimestres de 2012.

Compte de profits et pertes au 30 septembre 2012

Postes en millions d'EUR	Septembre 2011	Septembre 2012	%
Marge d'intérêts ¹	4.342	4.105	-5,5%
Revenus de commissions	2.917	2.822	-3,3%
Autres revenus nets	433	387	-10,5%
Produit bancaire	7.691	7.314	-4,9%
Frais de personnel	1.901	1.922	+1,1%
Autres frais généraux	1.609	1.676	+4,2%
Frais généraux	3.510	3.598	+2,5%
Résultat avant provisions	4.181	3.716	-11,1%

¹ Y compris dividendes perçus sur les filiales

■ SUSPENSION DES ACTIONS KBC

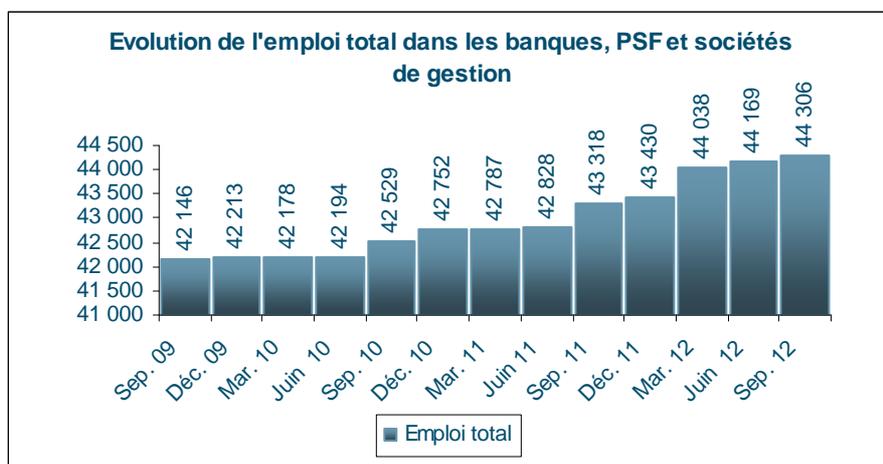
Communiqué de presse 12/41 du 16 octobre 2012

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) a été informée de la part de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), l'autorité compétente belge, de la suspension des actions KBC (BE0003565737) (et dérivés) de la négociation sur NYSE Euronext Bruxelles à partir du 16 octobre 2012 à 9h00, dans l'attente de la publication d'un communiqué de presse. La CSSF a ainsi exigé, conformément à l'article 9 (3) de la loi du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers, la suspension dudit instrument financier de la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg jusqu'à ce que le marché ait été dûment informé.

STATISTIQUES

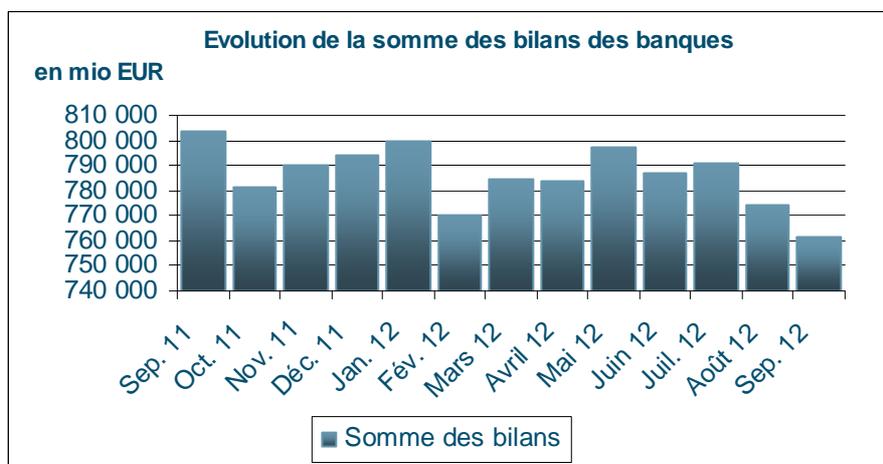
■ EMPLOI

Evolution de l'emploi total dans les banques, PSF et sociétés de gestion



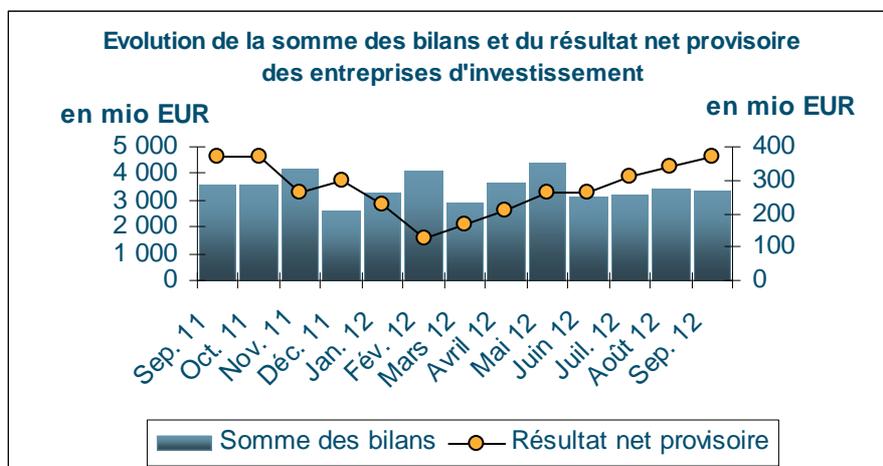
■ BANQUES

Somme des bilans des banques au 30 septembre 2012 en baisse



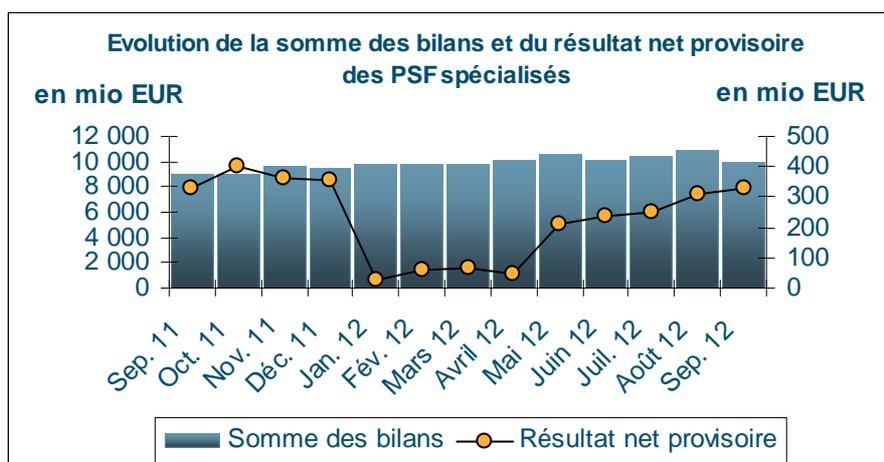
■ ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT

Somme des bilans des entreprises d'investissement au 30 septembre 2012 en baisse



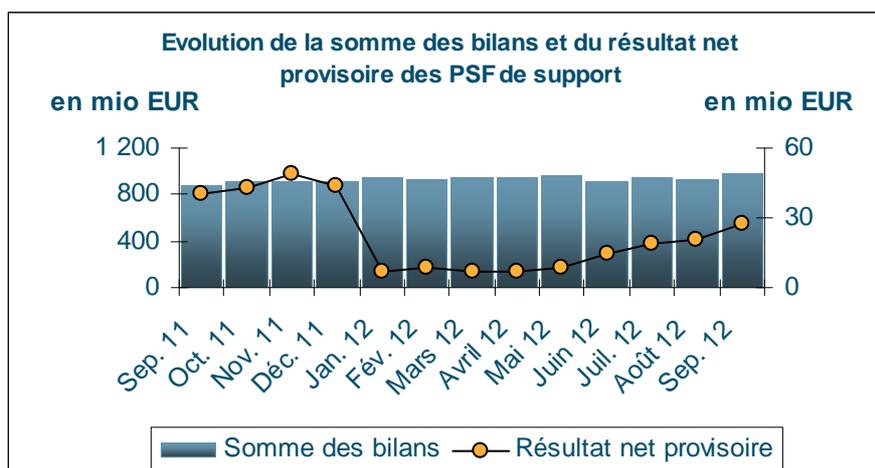
■ PSF SPECIALISES

Somme des bilans des PSF spécialisés au 30 septembre 2012 en baisse



■ PSF DE SUPPORT

Somme des bilans des PSF de support au 30 septembre 2012 en hausse



■ FONDS DE PENSION, SICAR ET ORGANISMES DE TITRISATION AGREES

Au 5 novembre 2012, 15 fonds de pension sous forme de société d'épargne pension à capital variable (sepcav) et d'association d'épargne-pension (assep) étaient inscrits sur la liste officielle des fonds de pension régis par la loi du 13 juillet 2005.

A la même date, 14 professionnels étaient agréés pour exercer l'activité de gestionnaire de passif pour les fonds de pension soumis à la loi du 13 juillet 2005.

Depuis la publication de la dernière Newsletter, les trois SICAR suivantes ont été inscrites sur la liste officielle des SICAR régies par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR) :

- REDL (SCA) SICAR, 33, rue de Gasperich, L-5826 HESPERANGE
- SLB BRAZIL ECONOMY FUND S.A. SICAR, 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- OQUENDO MEZZANINE II (SCA) SICAR, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

La SICAR suivante a été retirée de la liste officielle :

- DEVERA S.A., SICAR, 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Au 5 novembre 2012, le nombre des SICAR inscrites sur la liste officielle s'élève à 280 unités.

Le nombre des organismes de titrisation agréés par la CSSF conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation s'élevait à 32 unités au 5 novembre 2012.

■ SUPERVISION PUBLIQUE DE LA PROFESSION DE L'AUDIT

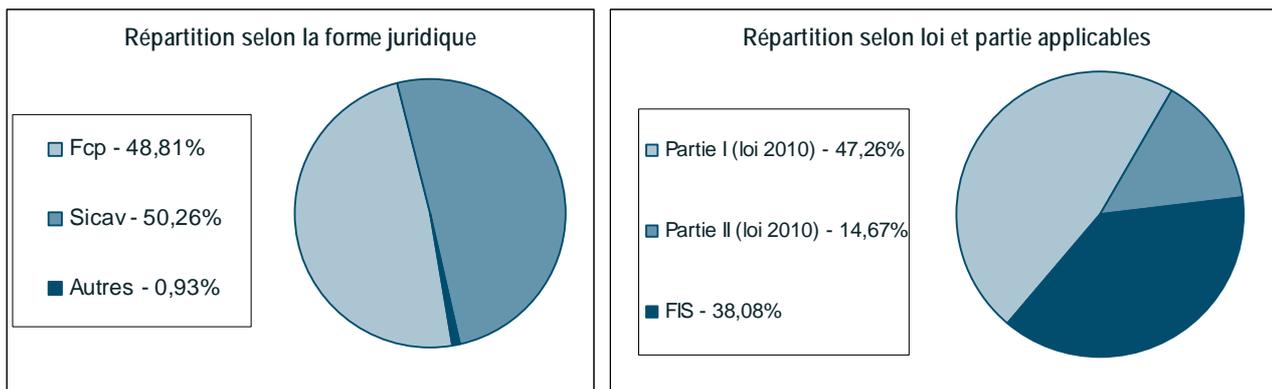
La supervision publique de la profession de l'audit couvre, au 31 octobre 2012, 70 cabinets de révision agréés et 225 réviseurs d'entreprises agréés. S'y ajoutent 54 contrôleurs et entités d'audit de pays tiers dûment enregistrés en application de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit.

■ STATISTIQUES OPC

Statistiques trimestrielles sur l'industrie des organismes de placement collectif Situation au 30 septembre 2012

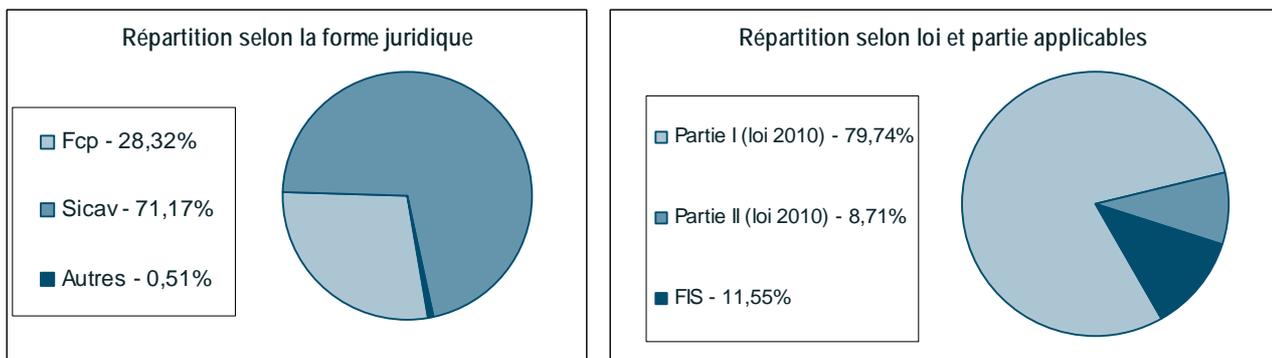
En plus des statistiques mensuelles, la lettre d'information reprend tous les trois mois des informations plus détaillées sur le secteur des fonds d'investissement, notamment en ce qui concerne l'origine des promoteurs et la politique d'investissement des OPC.

■ NOMBRE D'OPC



Loi, partie \ forme juridique	FCP	SICAV	Autres	Total
Partie I (loi 2010)	1 086	741	0	1 827
Partie II (loi 2010)	278	285	4	567
FIS	523	917	32	1 472
TOTAL	1 887	1 943	36	3 866

■ ACTIFS NETS DES OPC

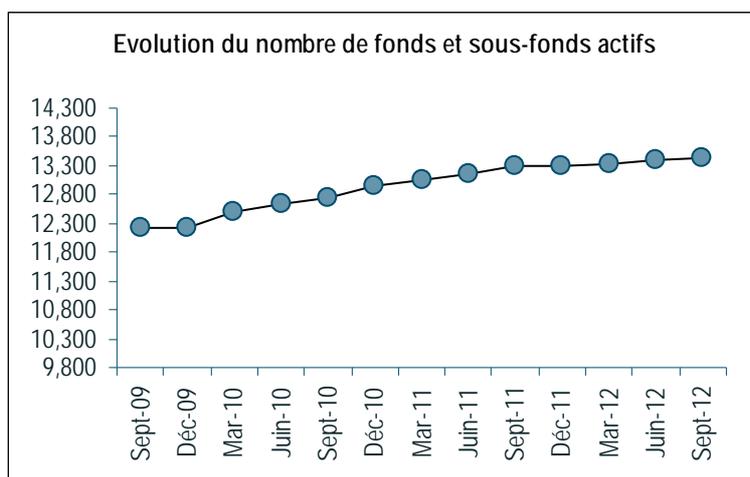


Loi, partie \ forme juridique (en mia EUR)	FCP	SICAV	Autres	Total
Partie I (loi 2010)	462,933	1 382,567	0,000	1 845,500
Partie II (loi 2010)	79,596	121,017	0,979	201,592
FIS	112,943	143,698	10,715	267,356
TOTAL	655,472	1 647,282	11,694	2 314,448

■ ORIGINE DES PROMOTEURS DES OPC LUXEMBOURGEOIS

	Actifs nets (en mia EUR)	En %
Etats-Unis	542,228	23,4%
Allemagne	369,348	16,0%
Suisse	347,141	15,0%
Grande-Bretagne	317,093	13,7%
Italie	180,437	7,8%
France	168,790	7,3%
Belgique	118,161	5,1%
Luxembourg	46,317	2,0%
Pays-Bas	46,292	2,0%
Suède	42,315	1,8%
Autres	136,326	5,9%
TOTAL	2 314,448	100%

■ EVOLUTION DU NOMBRE D'UNITES



■ POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DES OPC LUXEMBOURGEOIS

	Actifs nets (en mia EUR)
VM à revenu fixe (*)	1 030,650
VM à revenu variable (**)	636,925
VM diversifiées (***)	429,371
Fund of funds (****)	152,717
Liquidités	6,908
Immobilier	24,556
Futures, options, warrants	19,270
Divers (*****)	14,051
TOTAL	2 314,448

(*) dont 269,856 milliards d'euros en instruments du marché monétaire et autres titres à court terme

(**) dont 6,830 milliards d'euros en valeurs mobilières non cotées et 0,278 milliards d'euros en capitaux à risque élevé

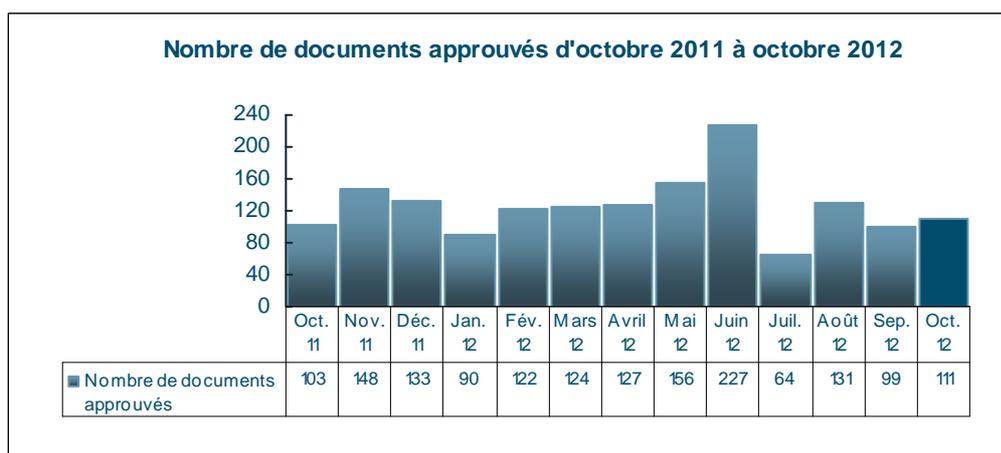
(***) dont 3,566 milliards d'euros en valeurs mobilières non cotées et 0,534 milliards d'euros en capitaux à risque élevé

(****) dont 0,479 milliards d'euros en valeurs mobilières non cotées et 0,011 milliards d'euros en capitaux à risque élevé

(*****) dont 0,146 milliards d'euros en capitaux à risque élevé

■ PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES EN CAS D'OFFRE AU PUBLIC OU D'ADMISSION A LA NEGOCIATION SUR UN MARCHE REGLEMENTE (PARTIE II ET PARTIE III, CHAPITRE 1 DE LA LOI RELATIVE AUX PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES)

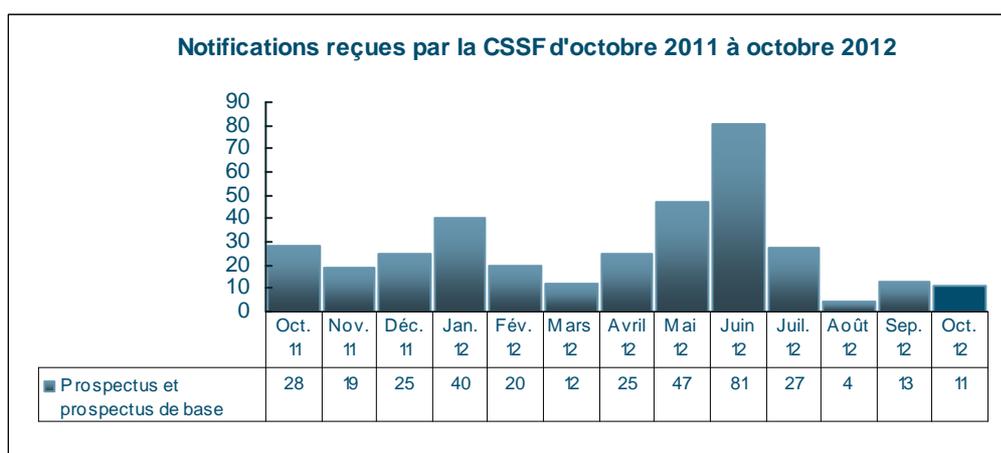
1. Approbations par la CSSF



Au cours du mois d'octobre 2012, la CSSF a approuvé sur base de la loi prospectus un total de 111 documents, qui se répartissent comme suit :

- prospectus de base : 12 (10,81 %)
- autres prospectus : 30 (27,03 %)
- suppléments : 69 (62,16 %)

2. Notifications reçues par la CSSF de la part des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'UE



Au cours du mois d'octobre 2012, la CSSF a reçu de la part des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Union européenne 11 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base, ainsi que 64 notifications relatives à des suppléments.

3. Notifications envoyées par la CSSF vers des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'UE

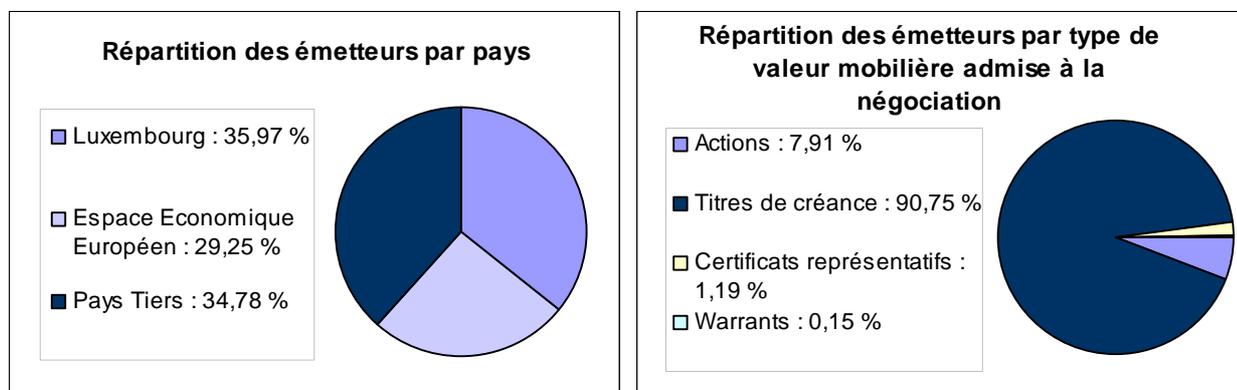


Au cours du mois d'octobre 2012, la CSSF a envoyé vers des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Union européenne, 19 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base, ainsi que 39 notifications relatives à des suppléments*.

■ EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES DONT LE LUXEMBOURG EST L'ETAT MEMBRE D'ORIGINE EN VERTU DE LA LOI DU 11 JANVIER 2008 RELATIVE AUX OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE SUR LES EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES (LA « LOI TRANSPARENCE »)

Depuis le 10 octobre 2012, 2 émetteurs ont désigné le Luxembourg comme Etat membre d'origine pour les besoins de la Loi Transparence. Par ailleurs, 10 émetteurs ont été retirés de la liste du fait qu'ils n'entrent plus dans le champ d'application de la Loi Transparence.

Au 13 novembre 2012, 670 émetteurs sont repris sur la liste des émetteurs dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence et sont donc soumis à la surveillance de la CSSF.



* Ces chiffres correspondent au nombre de prospectus, prospectus de base et suppléments pour lesquels la CSSF a envoyé une ou plusieurs notifications. Dans le cas de notifications envoyées à des dates différentes et/ou dans plusieurs Etats membres, seule la première est prise en compte dans le calcul des statistiques. Ainsi, chaque document notifié dans un ou plusieurs Etats membres n'est compté qu'une seule fois.

LISTES OFFICIELLES

■ LISTE DES BANQUES

Inscription :

ABLV BANK LUXEMBOURG S.A.

26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Début des activités à partir du 1 octobre 2012

Changement d'adresse :

SUMITOMO MITSUI TRUST BANK (LUXEMBOURG) S.A.

2, rue Peternelchen, L-2370 Howald

■ LISTE DES ETABLISSEMENTS DE MONNAIE ELECTRONIQUE

Inscription :

YAPITAL FINANCIAL A.G.

5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg

■ LISTE DES PSF

Inscriptions :

ESPIRITO SANTO WEALTH MANAGEMENT (EUROPE) S.A.

21-25, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Statuts : conseiller en investissement, courtier en instruments financiers, commissionnaire, gérant de fortunes

Autorisation ministérielle du 2 octobre 2012

GEORGES & ASSOCIES S.AR.L.

34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

Statuts : domiciliataire de sociétés et professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés

Autorisation ministérielle du 2 octobre 2012

HALIAN S.A R.L.

23, rue des Bruyères, L-1274 Howald

Statuts : Opérateur de systèmes informatiques primaires du secteur financier, opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier

Autorisation ministérielle du 8 octobre 2012

Retrait :

DUSSMANN SECURITY S.A R.L.

1A, Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven
Abandon de statut en date du 16 octobre 2012

Changements de statut :

ACTAGON S.A.

13, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange
Ajout du statut d'agent administratif du secteur financier avec effet au 2 mai 2012

FINIMMO LUXEMBOURG S.A.

18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
Arrêt des activités d'entreprise d'investissement pour devenir PSF spécialisé à partir du 2 octobre 2012

Changements d'adresse :

ELGON S.A.

6, route d'Arlon, L-8399 Windhof

FACTS SERVICES S.A.

1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

GFI PSF S.A R.L.

LOFT – Z.A. « Am Bann », 2 rue Drosbach, L-3372 Leudelange

Changement de dénomination :

CALLATÄY & WOUTERS ASSOCIATION D'INGENIEURS – CONSEILS S.A. a changé sa dénomination en
SOPRA BANKING SOFTWARE LUXEMBOURG

■ LISTE DES SOCIÉTÉS DE GESTION AGRÉÉES SUIVANT LE CHAPITRE 15 DE LA LOI DU 17 DÉCEMBRE 2010

Sociétés de gestion dont l'agrément couvre exclusivement l'activité de gestion collective au sens de l'article 101(2) de la loi du 17 décembre 2010 concernant les OPC

Retrait :

DEUTSCHE POSTBANK VERMÖGENS-MANAGEMENT S.A.

18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Changement de dénomination :

IPCONCEPT FUND MANAGEMENT S.A. a changé sa dénomination en
IPCONCEPT (LUXEMBURG) S.A.

■ LISTE DES SOCIÉTÉS DE GESTION AGRÉÉES SUIVANT LE CHAPITRE 16 DE LA LOI DU 17 DÉCEMBRE 2010

Inscriptions :

ARCHSTONE MANAGEMENT GERMANY II S.A R.L.

46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg

GLOBAL GREEN MANAGEMENT S.A R.L.

51, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg

ICBLACKWOOD MANAGEMENT COMPANY S.A R.L.

9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg

Retraits :

AVIVA INVESTORS PROPERTIES ASIA S.A.

2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg

DA PARTNERS

5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

PAO MANAGEMENT COMPANY S.A.

69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

■ LISTE DES SICAR

Inscriptions :

REDL (S.C.A) SICAR

33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange

SLB BRAZIL ECONOMY FUND S.A. SICAR

41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

OQUENDO MEZZANINE II (S.C.A) SICAR

19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Retrait :

DEVERA S.A., SICAR

1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Changements d'adresse :

NEREO GREENCAPITAL (S.C.A) SICAR

19-21 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

PCV INVESTMENT S.A R.L., SICAR

1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

OPEN MIND INVESTMENTS S.C.A. SICAR

26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg

■ LISTE DES EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES DONT LE LUXEMBOURG EST L'ETAT MEMBRE D'ORIGINE EN VERTU DE LA LOI TRANSPARENCE

Nouveaux émetteurs :

NOM

Sheffield City Trust
Holcim Us Finance S.a r.l. & Cie S.C.S.

PAYS DU SIEGE

Royaume-Uni
Luxembourg

Retraits :

NOM

Lavoro Finance S.R.L.
Edelweiss Auto Funding Limited
Chartwell CBO I
Chase Issuance Trust
Stuyvesant CDO IV Ltd
Silver Maple Investment Corporation Ltd
BB&T Corporation
BlueOrchard Loans for Development S.A.
Alfa Diversified Payment Rights Finance Company S.A.
ProLogis European Properties

PAYS DU SIEGE

Italie
Jersey
Îles Caïmans
Etats-Unis
Îles Caïmans
Singapour
Etats-Unis
Luxembourg
Luxembourg
Luxembourg

■ LISTE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

Inscriptions et retraits opérés pendant le mois de septembre 2012

Durant le mois de référence, les trente-trois organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été inscrits sur la liste officielle:

1) OPC partie I Loi 2010 :

- ARTESIS INVESTMENT FUNDS, 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- BANKHAUS NEELMEYER RENTENSTRATEGIE, 14, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- BLACKROCK GLOBAL INDEX FUNDS, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- DWS SELECT, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- FFPB, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- GET CAPITAL QUANT GLOBAL EQUITY FONDS, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
- KITE FUND SICAV, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- PRODIGY CAPITAL PARTNERS FUND, 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- RBR FUNDS, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- UNIINSTITUTIONAL EURO CORPORATE BONDS 2019, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- USM, 1B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

2) OPC partie II Loi 2010 :

- EVOLUTION, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
- UNIGARANT: CHANCENVIELFALT (2019) II, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

3) FIS:

- AERIS CAPITAL LIQUID FUNDS, 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg
- ALTICREST S.C.A., SICAV-SIF, 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- BCS MULTIFIZ S.C.A., SICAV-SIF, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg
- CLEARNESS INVESTMENT FUND S.C.A., SICAV-SIF, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg
- COMOI FUND S.C.A., SIF-SICAV, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- EURO ASSETS LIQUIDITY ENHANCEMENT SICAV SIF S.A R.L., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- FINETHIC S.C.A., SICAV-SIF, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- GERMAN GOVERNMENT BOND STRATEGIES SICAV-FIS, 4, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg
- GERMAN INCOME OPPORTUNITIES SICAV-FIS, 4, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg
- GERMAN SOVEREIGN OPPORTUNITIES SICAV-FIS, 4, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg
- IMPACT VENTURES S.A., SICAV-SIF, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
- LEINE INVESTMENT SICAV-SIF, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- M LUXEMBOURG SIF, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- MULTI ASSET PLUS S.A., SICAV-FIS, 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- PHEIM SICAV-SIF, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- REM FCP-SIF, 22, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
- RUFFER PROTECTION STRATEGIES, 15, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- SWISS LIFE REF (LUX) COMMERCIAL PROPERTIES SWITZERLAND, FCP-SIF, 23, route d'Arlon, L-8008 Strassen
- UGA (QII) US CORPORATE (EX.FINANCIAL) BOND FUND, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- VALIANCE FARMLAND SICAV-FIS, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Les trente-neuf organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été retirés de la liste officielle au cours du mois de référence :

1) OPC partie I Loi 2010 :

- ABERDEEN GLOBAL IV, 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
- AC MULTISTRATEGY, 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
- CB FONDS PREMIUM MANAGEMENT CHANCE TIMING 2012, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- CB FONDS PREMIUM MANAGEMENT WACHSTUM TIMING 2012, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- CREDIT SUISSE SYSTEMATIC ALPHA (LUX), 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- DEKA-PRIVATEEQUITY, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
- DEKA-WORLDGARANT 3/2012, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
- DEKA-WORLDGARANT PLUS 6/2012, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
- DEKA-WORLDTOPGARANT, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
- EUROPA BONUS STRATEGIE OP, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- FHC FONDS, 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
- GLOBALYZE FUND, 1B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- HSBC TRINKAUS ASIEN TOP INVEST, 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf
- IKANO FUNDS, 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange
- LUX-GARANTIE, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
- NATIXIS ABSOLUTE GLOBAL SICAV, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- TOP PRIVATE BANKING FONDS, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
- UNIGARANT: DEUTSCHLAND (2012) II, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

2) OPC partie II Loi 2010:

- BELMONT (LUX), 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
- H & A LUX CREDIT PLUS, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
- LOMBARD ODIER PREMIA FUND, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- OPUS ALTERNATIVE INVESTMENT FUNDS, 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
- STRATEGIEKONZEPT ZERTIFIKATE, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- STRATEM FUND, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- UNIGARANTPLUS: COMMODITIES (2012) II, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- W.P. STEWART GLOBAL GROWTH FUND, 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

3) FIS :

- ABERDEEN INDIRECT PROPERTY PARTNERS - ACTIVE, 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- AMUNDI RE PROPERTY SICAV-FIS, 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- CAVENAGH ASIA FEEDER FUND S.C.A. SICAV-SIF, 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange
- CAVENAGH ASIA FUND FCP-SIF, 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange
- GLOBAL STATISTICAL ARBITRAGE (LUXEMBOURG), 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- LFG NUMMUS FCP-FIS, 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg
- MAMA SUSTAINABILITY FUND SICAV-SIF, 36, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg
- PFF GLOBAL FCP-FIS, 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf
- SIXTINA SICAV SIF, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- VALBAY STRATEGIES FUND, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- VOLKSBANK HEILBRONN AKTIEN, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- VOLKSBANK HEILBRONN RENTEN, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- VOLKSBANK HEILBRONN ROHSTOFF & CREDITS, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

PLACE FINANCIERE

Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

Nombre de banques : **143** (14 novembre 2012) (↗ de 1 entité sur un an)
Somme des bilans : **EUR 761,755 milliards** (30 septembre 2012) (↘ de 41,568 milliards sur un an)
Résultat avant provisions : **EUR 3,71 milliards** (30 septembre 2012) (↘ de 0,55 milliard sur un an)

Nombre d'OPC :
- Partie I de la loi 2010 : **1 822** (14 novembre 2012)
- Partie II de la loi 2010 : **563** (14 novembre 2012)
- Fonds d'investissement spécialisés (FIS) : **1 488** (14 novembre 2012)
TOTAL : **3 873** (↗ de 51 entités sur un an)

Patrimoine global net : **EUR 2 314,448 milliards** (30 septembre 2012) (↗ de 282,371 milliards sur un an)

Nombre de sociétés de gestion : chapitre 15 de la loi 2010 : **180** (31 octobre 2012) (↘ de 4 entités sur un an)
Nombre de sociétés de gestion : chapitre 16 de la loi 2010 : **200** (31 octobre 2012) (↘ de 13 entités sur un an)

Nombre d'entreprises d'investissement : **115** dont **11** succursales (14 novembre 2012) (aucune variation sur un an)
Somme des bilans : **EUR 3,344 milliards** (30 septembre 2012) (↘ de 205 millions sur un an)
Résultat net provisoire : **EUR 373,203 millions** (30 septembre 2012) (↗ de 45,423 millions sur un an)

Nombre de PSF spécialisés : **123** (14 novembre 2012) (↗ de 2 entités sur un an)
Somme des bilans : **EUR 9,871 milliards** (30 septembre 2012) (↗ de 918 millions sur un an)
Résultat net provisoire : **EUR 326,296 millions** (30 septembre 2012) (↘ de 3,467 millions sur un an)

Nombre de PSF de support : **86** (14 novembre 2012) (↘ de 1 entité sur un an)
Somme des bilans : **EUR 974,307 millions** (30 septembre 2012) (↗ de 99,29 millions sur un an)
Résultat net provisoire : **EUR 27,66 millions** (30 septembre 2012) (↘ de 13,18 millions sur un an)

Nombre de fonds de pension : **15** (5 novembre 2012) (aucune variation sur un an)

Nombre de SICAR : **280** (5 novembre 2012) (↗ de 10 entités sur un an)

Nombre d'organismes de titrisation agréés : **32** (5 novembre 2012) (↗ de 5 entités sur un an)

Nombre d'émetteurs de valeurs mobilières dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence : **670** (13 novembre 2012) (↘ de 23 entités sur un an)

Nombre d'établissements de paiement : **5** dont **1** succursale (14 novembre 2012)

Nombre d'établissements de monnaie électronique : **4** (14 novembre 2012)

Emploi total dans les banques, PSF et sociétés de gestion : **44 306 personnes** (30 septembre 2012) (↗ de 988 personnes sur un an*), dont :

- banques : **26 619 personnes** (30 septembre 2012)
- sociétés de gestion : (chapitre 15) **2 763 personnes** (30 septembre 2012)
- entreprises d'investissement : **2 691 personnes** (30 septembre 2012)
- PSF spécialisés : **3 001 personnes** (30 septembre 2012)
- PSF de support : **9 232 personnes** (30 septembre 2012)

*Cette évolution ne correspond pas à une création ou perte nette d'emplois, mais comprend des transferts d'emplois existants du secteur non-financier vers le secteur financier et vice versa.

Newsletter de la CSSF

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF
110, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg. Adresse postale (P&T) : L-2991 Luxembourg
Tél. : (+352) 26 251-560
E-mail : direction@cssf.lu
Site Internet : www.cssf.lu